



## Réforme du lycée – Une arme de destruction massive contre les postes et les conditions de travail

### Moins d'heures = suppressions massives de postes

Pour atteindre l'objectif affiché de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, la « réforme » du lycée est mise en œuvre. **Un des premiers objectifs est donc de récupérer des heures en utilisant un levier simple : diminuer le volume horaire offert aux élèves pour supprimer plusieurs milliers de postes.**

**En seconde, le futur horaire prévoit 26 heures hebdomadaires contre 28h30 actuellement :** 4h de français, 3h d'histoire-géo, 5h30 de langues vivantes (LV1 et LV2), 1h30 de SES, 4h de maths, 3h de physique-chimie, 1h30 de SVT, 2h d'EPS, 1/2h d'enseignement moral et civique, et 1h de « sciences numériques ».

Les élèves pourront également choisir un enseignement général et un enseignement technologique « optionnels », en fonction de ceux proposés par le lycée : arts plastiques (3h), écologie-agronomie-territoire-développement durable (3h), biotechnologies (1h30), sciences de l'ingénieur (1h30), création et innovation technologiques (1h30). En plus de ces deux options, ils pourront également choisir de suivre un enseignement de Langues et cultures de l'Antiquité latin ou grec. Bien entendu, l'offre sera inégalement répartie entre les lycées. Cela entraîne la disparition des actuels « enseignements d'exploration » : méthodes et pratiques scientifiques (MPS), littérature et société, informatique et culture du numérique (ICN) et principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG).

**En première on passe à 28h alors que l'horaire actuel est plutôt de 30 heures. Les trois filières du bac général disparaissent en première comme en terminale** ce qui rend le calcul horaire plus difficile. Les élèves doivent choisir trois enseignements de spécialité dans une liste de onze enseignements. Le choix des élèves décide des spécialités de terminale même si le projet prévoit qu'« A titre exceptionnel, le choix en classe de terminale d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en classe de première est possible après avis du conseil de classe en fin d'année ».

**En terminale** le principal changement concerne les enseignements de spécialité ramenés à deux. **L'horaire est ramené à 27h30 contre 30h aujourd'hui en terminale.** Malgré le flou, il est très probable que toutes les disciplines perdent des heures et donc des postes.

**Un grand flou est maintenu sur le devenir des deux heures d'accompagnement personnalisé.** En seconde, l'AP est redéfini sous la forme de 54 h annuelles « d'éducation au choix de l'orientation » en prévoyant la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs et à des interventions de la Région. Dans le même temps, le texte évoque l'AP « destiné à améliorer les compétences scolaires de l'élève dans la maîtrise écrite et orale de la langue française et en mathématiques » et « placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal ». Ensuite, l'AP « prend appui prioritairement sur les enseignements de spécialité », sans qu'aucun horaire ne soit attribué. L'AP sera-t-il fait dans le cadre des horaires disciplinaires comme au collège ?

**On peut enfin se demander comment sera préparé le « grand oral »** qui a servi d'argument publicitaire au gouvernement pour communiquer dans les médias. **Le « grand oral » ne dispose d'aucun horaire spécifique.** Selon le texte, « les élèves réalisent pendant le cycle terminal un travail de projet individuel ou collectif adossé à un ou aux deux enseignements de spécialité suivis, dans la perspective de l'épreuve orale terminale ». Là encore, on peut s'interroger pour savoir si cela se fera au détriment des horaires disciplinaires des « spécialités » ?

Comme actuellement, **une marge horaire – un volume d'heures données en plus aux établissements – est prévue mais elle ne sera plus nécessairement dévolue à des dédoublements.** Leur usage n'est plus défini.

### Évaluation locale du baccalauréat = dégradation des conditions de travail

**Avec cette réforme, le ministre, loin de « remuscler » l'examen comme il le prétendait, attaque le caractère national du baccalauréat ainsi que celui de 1er grade universitaire permettant à chaque diplômé de s'inscrire dans la licence qu'elle ou il souhaite.**

En mettant en place une grande part de contrôle continu (40%), le ministère met en place un diplôme dont la valeur risque de n'être jugée, pour les poursuites d'étude, qu'à l'aune de la réputation de l'établissement dans lequel sont inscrits les bacheliers.

Le projet créerait plus de 15 épreuves partielles, organisées par et dans les établissements en 1ère et terminale, sur la base d'une banque nationale de sujets et d'exercices. Le ministère compte donc transformer le cycle terminal en un continuum d'évaluations sommatives, au détriment du travail pédagogique et dégrader les conditions d'études des élèves soumis à un stress permanent.

De plus, avec la définition des spécialités, leur évaluation précoce pour permettre leur prise en compte dans Parcoursup, tout est fait pour faire du lycée une machine à sélectionner les futur étudiants en répondant aux attendus mis en place par la loi ORE.

**Cela va également dégrader les conditions de travail des personnels en désorganisant les établissements et en alourdissant leur charge de travail** (le ministère ne prévoyant d'ailleurs aucune rémunération pour les corrections d'épreuves d'examen).